

APPEL À CANDIDATURES DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS ASSOCIATIFS AU CESE

La composition du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) va être renouvelée au printemps 2021. Quarante-cinq représentant·e·s y seront désignés au titre de la cohésion sociale et territoriale et de la vie associative.

Le Mouvement associatif est l'organisation actuellement chargée de proposer au Ministre la désignation des représentantes et représentants composant le groupe des associations. Afin de se mettre en situation de répondre à la demande de désignation dans le cadre du renouvellement du Conseil, Le Mouvement associatif lance le présent appel à candidatures.

Ces désignations devront respecter un principe de parité.

Le choix des candidat.e.s sera fait par Le Mouvement associatif de façon à constituer une représentation associative, porteuse d'une stratégie au sein de l'institution pour représenter au mieux la vie associative dans sa diversité et faire vivre le dialogue civil. Le Mouvement associatif veillera donc à assurer la représentation de la diversité, notamment sectorielle, de l'action associative. Les membres désignés auront également à cœur de porter les enjeux associatifs dans leur transversalité, au-delà de leur propre compétence sectorielle et à élaborer et faire vivre une « vision associative » pour l'institution.

Convaincu de la pertinence d'une instance qui favorise les échanges entre les « forces vives » de la Nation représentées par les corps intermédiaires, Le Mouvement associatif y prendra toute sa place. Il aura à cœur, dans la mandature qui s'annonce, par son action propre et au travers des représentantes et représentants associatifs qu'il aura proposé au CESE, d'agir pour que le CESE puisse remplir pleinement les missions qui lui sont confiées par la loi, en particulier son rôle de « forum de la société civile » et d'éclairage des pouvoirs publics sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans une perspective de long terme. Il militera pour que le CESE soit plus accessible aux citoyens, tant dans la façon dont il rend compte de ses travaux, que dans la façon dont il se fait le relais de leur parole ou attentes.

Une stratégie associative pour le CESE sera développée par Le Mouvement associatif pour la mandature 2021 – 2026, en étroite collaboration avec les candidat.e.s désignés.

Conditions d'éligibilité

Pour que leur candidature soit retenue, les candidat.e.s doivent :

- Exercer une responsabilité exécutive (bénévole ou salarié.e) au sein d'une structure associative de dimension nationale (association, fédération, groupement ou coordination)
- Produire un courrier du Président.e de la structure dans laquelle il/elle exerce ces responsabilités portant sur les points suivants :
 - mesures prises afin d'assurer la disponibilité du/de la candidat-e si il/elle est salarié-e de l'organisation
 - acceptation par l'association que le mandat soit exercé en son nom mais également dans le cadre d'un mandat collectif au titre de la coordination qui a soutenu la candidature lorsque c'est le cas et du Mouvement associatif
 - confirmation d'un accord entre le candidat-e et l'organisation sur les modalités envisagées concernant la gestion de l'indemnité accordée par le CESE (en dehors de 10% versés au Mouvement associatif)
- Pour les candidat.e.s issu.e.s d'une association ou fédération, produire le soutien de la coordination ou du groupement membre du Mouvement associatif auquel l'association ou la fédération « d'origine » du/de la candidat-e est rattachée (lorsque cette coordination ou ce groupement existe). Une coordination ou un groupement peuvent soutenir plusieurs candidats
L'absence de rattachement de l'association à une coordination ou à un groupement n'est pas un obstacle à la désignation.

Les candidatures respectant ces trois conditions seront ensuite appréciées au regard des critères suivants :

- Capacité à porter une vision associative sur des questions transversales au-delà de l'expertise sectorielle
- Expérience du dialogue civil
- Disponibilité : compte tenu des missions confiées au CESE, celle-ci doit être au minimum de deux jours par semaine
- Âge, ceci afin de rechercher une certaine diversité dans la composition du groupe reposant sur le principe de l'équilibre intergénérationnel

Modalités de candidature

Le dossier de candidature doit être renvoyé au plus tard le 1^{er} mars 2021 à l'attention de :

Philippe Jahshan
Président du Mouvement associatif
28 place Saint Georges
75009 Paris

Ou par mail à cese@lemouvementassociatif.org

Il comprendra :

- Le formulaire de candidature dûment complété et signé
- Un curriculum vitae
- Une lettre explicitant les motivations du/de la candidat·e, les moyens qu'il/elle compte mettre en œuvre pour assurer sa disponibilité pour l'exercice de son mandat et sa vision de l'action associative au sein du CESE
- Un courrier du/de la Président·e de l'association ou de la fédération dans laquelle il/elle exerce ses responsabilités (cf. conditions d'éligibilité)
- Un courrier de soutien de la coordination ou du groupement auquel son association est rattachée (lorsque cette coordination ou ce groupement existe)

Engagements des candidates et candidats

Les candidat·e·s retenu·e·s devront s'engager à :

- Assurer leur mandat avec toute la disponibilité requise (présence aux réunions de groupes, réunions de sections, séances plénières)
- Assurer une représentation au nom du Mouvement associatif et de la coordination ou du groupement de rattachement le cas échéant, au-delà de leur organisation d'origine et chercher de ce fait à associer largement aux travaux menés les compétences et avis des organisations associatives concernées
- Rendre compte de leur mandat de façon régulière devant le Conseil d'administration du Mouvement associatif
- Verser 10% de leur indemnité au Mouvement associatif

Une charte d'engagements reprenant ces différents points sera signée par les représentant·e·s désigné·e·s.



Calendrier

L'appel à candidatures est ouvert du 19 janvier 2021 au 1^{er} mars 2021.

Un comité de sélection étudiera l'ensemble des candidatures éligibles et se réserve la possibilité d'organiser des entretiens

La liste des représentantes et représentants associatifs sera arrêtée le 21 mars 2021

Le mandat débutera au 1^{er} mai 2021.